

RÉPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du ... 19. Mo. 04. 07. 89
Inscrit sous poste 118 du .. 13. 7. 89
Kigali, le 13. 7. 89.
Le gestionnaire des crédits

17 JUL. 1989

Service des Affaires
Législatives

Mukeshimana Clémence
Niyonzobuho Anysie

Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
K I G A L I

Conformément à l'état de paie
ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à effectuer
au profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont
les suivants pour le paiement des traitements du mois de juillet
1989:

Libellé	: Etablissement	: N° Compte	: Montant à virer
		financier	
TWAGIRA Jean	: C.C.P.	: ZA 271	: 9.422.- ✓
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 1.195.- ✓
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50.- ✓
TOTAL	:		10.667.- ✓

Nous disons: DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT FRANCS RWANDAIS.

OP 1204 du 19-7-89

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

La Gestionnaire des
Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

p.o. La Sous-gestionnaire des crédits

Mukeshimana Clémence
Niyonzobuho Anysie

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 14 JULI 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Service des Affaires
Législatives

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... 19-110-04.07.02

Inscrit sous poste ... 7.8... du 13-7-89

Kigali, le ... 13-7-89

Gestionnaire des crédits

NAM

Nyirashuti Guyo

Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
K I G A L I

Conformément à l'état de paie
ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à effectuer
au profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont
les suivants pour le paiement des traitements du mois de juillet
1989:

Libellé	: Etablissement	: N° Compte	: Montant à virer financier
TWAGIRA Jean	: C.C.P.	: ZA 271	: 9.422.-
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 1.195.-
CESTRAR	: G.E.R.	: 18014/0210	: 50.-
TOTAL	:	:	10.667.-

Nous disons: DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

La Gestionnaire des
Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

p.o. la Sous-gestionnaire des crédits

Nyirashuti Guyo

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le

14 JUILLET 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Service des Affaires
Législatives

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du ... 12.10.04.07.02
Inscrit sous poste ... 18... du 13.7.89
Kigali, le ... 13.7.89...
La Gestionnaire des crédits

Mur
Nyirindindi Nyirisi

Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie
ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à effectuer
au profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont
les suivants pour le paiement des traitements du mois de juillet
1989:

Libellé	: Etablissement financier	: N° Compte	: Montant à virer
TWAGIRA Jean	: C.C.P.	: ZA 271	: 9.422.-
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 1.195.-
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50.-
TOTAL	:	:	10.667.-

Nous disons: DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

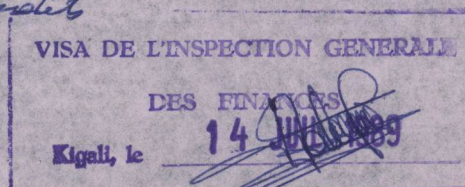
La Gestionnaire des
Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

po la sous-gestionnaire des crédits

Mur

Nyirindindi Nyirisi



Liste de Paie du mois de

JUILLET 1989

1	2	3	4	5	6	7	8		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.												
1																				
2																				
3																				
4	QUAGIRA Jean																			
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
Total		11.936	-	5000	-	14936	3.750	-	-	-	448	448	299	50	83	14.405	1.183	9.422		

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : QUINZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du **19.10.04:01:02**
 Inscrit sous poste du

Cotisation risques prof. Col. 14 - 299
 Pension patronale col. 12 - 448
 Salaire brut col. 7 - 14.936
 Colonne 9 -
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 15.683

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,
Antoine Ndashamaje

KIGALI, le **7 JUILLET 1989**
 Le (La) Gestionnaire des Crédits, **MUKESHIMANA Clémence**
poCa sou. beshimane de vidis
Mw Ndashamaje

Liste de Paie du mois de JUILLET 1989

SERVICE : **AFFAIRES LEGISLATIVES**

No	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total	Retenues		qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	Soins Méd.	Total impossible	Taxe prof.	Net à payer	Signature
							Prêt pour constr.	avance sur trait.										
1																		
2																		
3																		
4	MUGIRA Jean	11.936	13.11.87	3000	-	14936	3.750	-	Chauf.	-	448	448	299	50	83	14.405	1.183	9.422
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		
19																		
20																		
21																		
22																		
23																		
24																		
25																		
	Total	11.936	-	3000	-	14936	3.750	-	-	-	448	448	299	50	83	14.405	1.183	9.422

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : QUINZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 19.110.04.01.02
 Inscrit sous poste du

Cotisation risques prof. Col. 14 - 299
 Pension patronale col. 12 - 448
 Salaire brut col. 7 - 14.936
 Colonne 9 -
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 15.683

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,
 Antoine NASHAMAJE

pro la Sav - Certification des crédits
Mugira Jean
Mugira Jean

Liste de Paie du mois de

JUILLET 1969

N°	Noms	3	4	5	6	7	Retenues		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
							8	9											
1																			
2																			
3		G.O.P.																	
4	WAGIRA Jean	11.936	13.127	3000	-	14936	3.750	-	Chauff.	-	448	448	299	50	83	14.405	1.183	9.422	
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22																			
23																			
24																			
25																			
	Total	11.936	-	3000	-	14936	3.750	-	-	-	448	448	299	50	83	14.405	1.183	9.422	

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : QUINZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du **19.110.04.01.02**

Inscrit sous poste du

KIGALI, le **7 JUILLET 1969**
 MUKESHIMANA Clémence

Cotisation risques prof. Col. 14 - **299**
 Pension patronale col. 12 - **448**
 Salaire brut col. 7 - **14.936**
 Colonne 9 -
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - **15.683**

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

ANTOINE WASHAMBAJE

p.o la sau. semaine abs crédits

[Signature]

nipinduti

Buyise

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19.10.83.07.02...

Inscrit sous poste ... 19 ... du ... 13.7.89

Kigali, le ... 13.7.89...

Gestionnaire des crédits

17 JUL 1989

Ningushuti nyise

Service des Affaires Politiques
 et Administratives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
 Trésorier du Rwanda

K I G A L I

Conformément à l'état de paie
 ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à ef-
 fectuer au profit des comptes ouverts par Etablissement financier
 sont les suivants pour le paiement des traitements du mois de
 Juillet 1989:

Libellé	: Etablissement financier	: N° Compte	: Montant à virer
HATEGEKIMANA J. Baptiste	: C.E.R.	: 202751/08	: 12.831.-
MUKANSANGA Adrie	: C.E.R.	: 17854/37097 0204	: 6.885.-
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50.-
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 2.113.-
TOTAL	:		21.879.-

Nous disons: VINGT ET UN MILLE HUIT CENT SEPTANTE NEUF
 FRANCS RWANDAIS.

OP 1204 du 19-7-89

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

La Gestionnaire des
 Crédits
 MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles
 Antoine NTASHAMAJE

p-o la sous-gestionnaire des crédits

Ningushuti nyise

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 14 JUL 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du ... 19... 11... 03... 27... 89
 Inscrit sous poste ... 19... du ... 13... 7... 89
 Kigali, le ... 13... 7... 89
 Le gestionnaire des crédits

M. M. Nijoshuti
Nijoshuti Amysie

Service des Affaires Politiques
 et Administratives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
 Trésorier du Rwanda
K I G A L I

Conformément à l'état de paie
 ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à ef-
 fectuer au profit des comptes ouverts par Etablissement financier
 sont les suivants pour le paiement des traitements du mois de
 Juillet 1989:

Libellé	: Etablissement financier	: N° Compte	: Montant à virer
HATEGEKIMANA J. Baptiste	: C.E.R.	: 202751/08	: 12.831.-
MUKANSANGA Adrie	: C.E.R.	: 17854/37097 0204	: 6.885.-
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50.-
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 2.113.-
TOTAL	:		21.879.-

Nous disons: VINGT ET UN MILLE HUIT CENT SEPTANTE NEUF
 FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

La Gestionnaire des
 Crédits

MUKESHIMANA Clémence

p.o la Sous-gestionnaire de Crédit

M. M. Nijoshuti

Nijoshuti Amysie

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE

Antoine NTASHAMAJE



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Service des Affaires Politiques
et Administratives

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du ... 19... 010... 09... 02... 02
Inscrit sous poste ... 19... du ... 13... 2... 89
Kigali, le ... 13... 2... 89...
la Gestionnaire des crédits

Mam
Nyirashuti Aloysie

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
K I G A L I

Conformément à l'état de paie
ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à ef-
fectuer au profit des comptes ouverts par Etablissement financier
sont les suivants pour le paiement des traitements du mois de
Juillet 1989:

Libellé	: Etablissement financier	: N° Compte	: Montant à virer
HATEGEKIMANA J. Baptiste	: C.E.R.	: 202751/08	: 12.831.-
MUKANSANGA Adrie	: C.E.R.	: 17854/37097 0204	: 6.885.-
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50.-
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 2.113.-
TOTAL	:		21.879.-

Nous disons: VINGT ET UN MILLE HUIT CENT SEPTANTE NEUF
FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

La Gestionnaire des
Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

p.o la Sous-gestionnaire des crédits

Mam
Nyirashuti Aloysie



Liste de Paie du mois de

JUILLET 1989

SERVICE : AFFAIRES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

INR 82873 - 1000

N°	Noms	3 Salaire	4 Date	5 Prime	6 Rap.	7 Total	8 Retenues		9 avance sur trait.	10 qualité	11 Pers. à charge	12 Pers. patron. 3% de 7	13 Pers. pers. 3% de 7	14 Risques prof. 2% de 7	15 C P M	16 Soins Méd.	17 Total imposable	18 Taxe prof.	19 Net à payer	20 Signature
							Prêt pour constr.	avances												
1																				
2																				
3																				
4	HABEGEYIMANA J. Baptiste	11.475	1.6.87	3000	-	14.475	-	-	-	Chauff.	-	434	434	290	-	83	13.958	1.127	12.831	
5																				
6																				
7																				
8	MUKANSANGA Adrie	11.939	1.6.85	-	-	11.939	3.825	1225 remb.	-	Docty.	1	358	358	239	50	83	11.498	738	6.885	
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
Total		23.414	-	3000	-	26414	3.825	-	-	-	1	792	792	529	50	166	25.456	1865	19.716	

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : VINGT SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE CINQ FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19:110:03:01:02

Inscrit sous poste du

KIGALI, le 9 JUILLET

Le (La) Gestionnaire des Crédits. MUKESHIYAMA Clémence

Cotisation risques prof. Col. 14 - 529

Pension patronale col. 12 - 792

Salaire brut col. 7 - 26.414

Colonne 9 -

Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 27.735

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

Antoine NTASHAMAJE

po la sous-les honoraires des crédits

Nyirabandi Ruyisa

Liste de Paie du mois de

JUILLET 1989

SERVICE : AFFAIRES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

INR 82873 - 1000

No	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total	Retenues		qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	Soins Méd.	Total impossible	Taxe prof.	Net à payer	Signature
							Prêt pour constr.	avance sur trait.										
1																		
2																		
3																		
4	HAYEGEKIMANA J. Baptiste	11.475	1.6.87	3000	-	14.475	-	-	Chauff.	-	434	434	290	85	13.958	4.127	12.831	
5																		
6																		
7																		
8	MUKANSANGA Adrie	11.939	1.6.85	-	-	11.939	3.825	-	Dacty.	1	358	358	239	85	11.498	738	6.885	
9																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		
19																		
20																		
21																		
22																		
23																		
24																		
25																		
	Total	23.414	-	3000	-	26414	3.825	-	-	1	792	792	529	166	29.456	1865	19.716	

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : VINGT SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19.110.03.01.02.....

Inscrit sous poste du

KIGALI, le 9 JUILLET.....

Le (La) Gestionnaire des Crédits. MUKESHYAMA Clémence

Cotisation risques prof. Col. 14

Pension patronale col. 12

Salaire brut col. 7

Colonne 9

Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 = 27.735

529

792

26.414

Le Responsable.

Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

Antoine NYASHAMAJE

po la sous-lesonnaire des crédits

Mukeshyama Clémence

Antoine NYASHAMAJE

Liste de Paie du mois de JUILLET 1989

1 N°	2 Noms	3 Salaire	4 Date	5 Prime	6 Rap.	7 Total	8 Retenues		10 qualité	11 Pers. à charge	12 Pens. patron. 3% de 7	13 Pens. pers. 3% de 7	14 Risques prof. 2% de 7	15 <i>CESPBAR</i> M	16 Soins Méd.	17 Total imposable	18 Taxe prof.	19 Net à payer	20 Signature
							8 Prêt pour const.	9 avance sur trait.											
1																			
2																			
3		<i>C.E.R.</i>																	
4	HATEGEKIMANA J. Baptiste	11.475	1.6.87	3000	-	14.475	-	-	Chauf.	-	434	434	290	-	83	13.958	1.127	12.831	
5																			
6																			
7																			
8	MUKANSANGA Adrie	11.939	1.6.85	-	-	11.939	3.825	-	Dacty.	1	358	358	239	50	83	11.498	738	6.885	
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22																			
23																			
24																			
25																			
Total		23.414	-	3000	-	26414	3.825	-	-	1	792	792	529	50	166	25.456	1865	19.716	

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : VINGT SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19.110.03.01.02

Inscrit sous poste du

KIGALI, le 7 JUILLET 1989

Le (La) Gestionnaire des Crédits. **MUKESHIMANA Clémence**

Cotisation risques prof. Col. 14

Pension patronale col. 12

Salaire brut col. 7

Colonne 9

Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 + 9 = 27.735

Le Responsable,

Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

Antoine NYASHAMAJE

Les Sous - Administrateurs des crédits

Nyashamaje Antoine